

PRÉAVIS N° 2024/149

AU CONSEIL COMMUNAL

Reprise de l'exploitation globale par la Ville de Nyon de la Patinoire de Rive

Demande d'un crédit de CHF 125'000.– TTC pour l'achat de la tente de rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire

Délégué municipal : M. Alexandre Démétriadès

1^{ère} séance de la commission

Date	Mercredi 3 juillet 2024 à 19h30
Lieu	Salle des Maquettes, place du Château 3, 3 ^e étage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit destinée à l'acquisition de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation pour la patinoire.

Depuis 15 ans, la Ville de Nyon met une patinoire de loisirs à disposition de sa population. Son exploitation était jusqu'ici assurée par l'association Patinoire.ch. Très prisée, la patinoire de Rive fait la joie des amateur-riche-s de sports de glace, des écoles et des familles et permet au HC Nyon de pratiquer ses activités à domicile. En week-end, on y observe une glace constamment animée, la queue à la buvette et le plaisir de toutes et tous.

La patinoire de Rive offre la possibilité à tout type de population de pratiquer un sport « d'hiver » et anime Rive durant la saison froide. Les améliorations mises en place au cours des dernières années permettent aujourd'hui de disposer d'une infrastructure temporaire fonctionnelle et accueillante.

Patinoire.ch arrête son mandat d'exploitation mais continuera à promouvoir et soutenir le développement des sports de glace. Propriétaire d'équipement dont elle n'aura plus usage, l'association souhaite vendre ce matériel.

Le Service des sports, manifestations et maintenance propose d'acheter l'infrastructure utilisée spécifiquement pour la patinoire afin de reprendre l'exploitation globale de la Patinoire de Rive.

2. Description du projet

2.1 Exploitation actuelle de la patinoire et de la tente de Rive

Dès 2008, la Ville de Nyon et le HC Nyon se sont engagés pour la mise en place d'une patinoire hivernale à Nyon, unissant moyens et compétences. La Ville de Nyon et le HC Nyon ont alors signé plusieurs conventions successives relatives au montage et au démontage de la patinoire, ainsi qu'à la gestion des lieux. En 2019, l'association Patinoire.ch, dont le but premier est de soutenir la pratique des sports de glace, en a repris la gestion.

Les engagements sont régis par convention. La convention énonce les obligations de chacune des parties.

Les engagements de Patinoire.ch sont déclinés comme suit :

- montage et démontage de la patinoire : mise à disposition d'un à deux spécialistes en charge de la direction du chantier ;
- fourniture et mise en place des containers d'exploitation (buvette, vestiaires, douches, WC, matériel sportif et d'exploitation, bureau) ;
- fourniture d'un plancher de 800 m² ;
- installation d'un élément supplémentaire à la tente de Rive ;
- fourniture et installation de l'éclairage et de la sonorisation ;
- fourniture et mise en place d'habillages pour containers et décoration ;
- exploitation, surveillance et animation de la patinoire ;
- entretien de la glace et exploitation des lieux.

En contrepartie des prestations fournies, la Ville de Nyon verse à Patinoire.ch une indemnité comprenant d'une part la location de matériel, d'autre part, l'engagement de personnes « ressources » pour la supervision du montage et démontage et la gestion de la patinoire.

Les frais de main d'œuvre pour le montage et le démontage de l'infrastructure, d'eau et d'électricité ainsi que ceux liés à la zone de glace sont pris en charge par la Ville de Nyon, tout comme le coût de location de la cantine.

Autres prestations de la Ville de Nyon

Le Service des infrastructures fournit également le matériel nécessaire à la gestion des déchets. Toutefois, le tri et l'évacuation de ceux-ci se font conformément au règlement communal et sont à la charge de Patinoire.ch. Deux places de parc sont comprises dans le périmètre de la patinoire (cf. plan d'implantation).

Les Services industriels fournissent et mettent en place les raccordements nécessaires à la distribution d'eau et du réseau électrique.

En cas d'un éventuel déneigement de la cantine, l'aide des services communaux peut être sollicitée, plus particulièrement celle du SDIS.

Depuis 2020, un important travail a été effectué par Patinoire.ch pour améliorer la structure tout en réduisant son emprise. Le COVID et la crise énergétique ont forcé l'association à trouver des solutions permettant de diminuer les frais d'exploitation et la consommation en électricité.

Parallèlement, les démarches ont été effectuées par les services de la Ville de Nyon afin obtenir un permis d'habitation permettant de laisser la cantine de Rive à l'année, évitant ainsi d'importants frais de montage et démontage.

Fin de la convention entre Patinoire.ch et la Ville de Nyon

La crise du COVID a particulièrement impacté l'équipe d'exploitation de Patinoire.ch, tout comme les contraintes en lien avec la crise énergétique ou encore le manque de personnel formé dans le secteur de la restauration. La convention entre la Ville de Nyon et Patinoire.ch étant arrivée à échéance, essoufflée par ces crises successives, l'association ne souhaite pas continuer l'exploitation de la patinoire de Nyon.

2.2. Reprise de l'exploitation globale de la patinoire par le Service des sports, manifestation et maintenance

L'exploitation d'une telle infrastructure nécessite un équipement conséquent, des compétences bien spécifiques et des ressources en personnel. Il est à noter que le modèle ne peut fonctionner sans l'investissement important de la Ville de Nyon préalablement expliqué dans le présent document.

Le Service des sports, manifestations et maintenance, déjà engagé dans l'exploitation de cette infrastructure aux côtés de Patinoire.ch, reprendra l'exploitation de la patinoire dans sa globalité et fonctionnera selon le même modèle que l'exploitation de la piscine.

- Le montage et démontage de l'infrastructure se fera donc sous la conduite du Service des sports, manifestations et maintenance, en étroite collaboration avec le Service des infrastructures et les Services industriels.
- L'entretien de la glace et des vestiaires ainsi que la mise à disposition des patins seront assurés par des auxiliaires de saison, sous la supervision du chef du secteur « sport et logistique ».

- La planification des activités, la facturation et les liens avec les utilisateur-ric-e-s seront assurés par le bureau des sports, manifestation et maintenance.
- L'exploitation de la buvette et l'organisation d'animations seront déléguées à des tiers.
- L'acquisition de l'espace buvette avec électroménager, cuisine et mobilier intérieur permettra d'offrir une installation clé en main et viable à un-e futur-e exploitant-e. La coordination des événements sera supervisée par le pôle des manifestations. Les animations et manifestations devront répondre aux directives communales et feront l'objet d'une demande d'autorisation.

3. Incidences financières

3.1 Frais d'investissement pour l'acquisition des équipements

Il s'agit plus précisément de la tente ainsi que des équipements d'exploitation de la patinoire et de la buvette.

Le tableau ci-après résume l'offre de Patinoire.ch :

Intitulé	Descriptif	Prix de vente	
		Neuf	Prix offert
Cantine* 22/35 m	Tente installée à Rive à l'année et louée par la Ville de Nyon pour un montant de CHF 28'000.-/an	CHF 111'500.00	CHF 70'500.00
Buvette	Containers, électroménager, cuisine, mobilier intérieur, vaisselle	CHF 85'000.00	CHF 19'000.00
Vestiaires	Containers, banc, protection de sols	CHF 40'500.00	CHF 16'000.00
Equipement de glisse	Container avec patins, séparation de patinoire, buts, déambulateurs, eisstock et autres petits matériel	CHF 58'000.00	CHF 13'500.00
Aménagements extérieurs	Décors en bois et visuels de la zone patinoire, barrières	CHF 35'000.00	CHF 6'000.00
TOTAL		CHF 330'000.00	CHF 125'000.00

**Un entretien complet de la cantine a été fait en 2022 et les toiles latérales ont été remplacées. Cette infrastructure est donc en parfait état.*

Ce matériel permet d'envisager une reprise facilitée pour le Service des sports, manifestations et maintenance. L'infrastructure a en effet été pensée pour le site de Rive et pourra être utilisée en l'état.

3.2 Coûts d'exploitation

Le Service des sports, manifestation et maintenance dispose actuellement d'un budget global pour l'exploitation de la patinoire d'un montant de CHF 259'543.—.

Parallèlement, la reprise de l'exploitation de la patinoire par le Service des sports, manifestations et maintenance permettra désormais de générer des recettes au travers de la location de patins, de la glace et de l'espace buvette, ce qui impactera positivement ce budget.

De plus, le rachat de la cantine permettra de diminuer les coûts d'exploitation et d'en rentabiliser l'investissement, puisque la Ville de Nyon n'aurait plus à en payer la location.

Le tableau ci-après permet de comparer les frais d'exploitation de la Ville de Nyon des deux dernières années et des coûts budgétés pour 2025, calculés sur la base de devis :

- 2023 : exploitation assurée par Patinoire.ch, frais selon convention.
- 2024 : année de transition, 1^{er} semestre (S1-2024) exploitation Patinoire.ch et frais selon convention, 2^e semestre (S2-2024) reprise de l'exploitation par SMM.
- 2025 : année complète d'exploitation par SMM.

	<u>2023</u> Réal	<u>2024</u> S1 - Réel S2 - Budget	<u>2025</u> Budget
Salaire personnel auxiliaire	55'000	55'000	55'000
Achat machines et matériel d'exploitation	0	6'750	10'500
Eau, gaz électricité	36'678	36'160	36'160
Achat matériel infirmerie	0	3'500	300
Achat produits de nettoyage	0	2'000	2'000
Frais d'exploitation	6'065	14'350	21'500
Location infrastructures	161'800	139'321	134'000
Recettes des locations	0	-15'300	-30'600
Charges	259'543	257'081	259'460
Recettes	0	-15'300	-30'600
TOTAL	259'543	241'781	228'860

On estime les coûts de location annuels supplémentaires à CHF 65'000.– si l'acquisition de la tente et du matériel d'exploitation de Patinoire.ch ne pouvait pas se faire. Le budget d'exploitation serait ainsi augmenté de 25%.

A noter également que la reprise de l'exploitation par le Service des sports, manifestations et maintenance ne requiert pas d'EPT supplémentaire.

Afin de disposer d'une meilleure visibilité des coûts d'exploitation, un chapitre spécifique pour la gestion des infrastructures sportives temporaires sera ajouté au budget 2025.

4.Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

En reprenant l'exploitation de la patinoire, la Ville de Nyon pérennise une infrastructure très prisée par la population, attirant un grand nombre de visiteur-euse-s sur les bords du lac en hiver et contribuant à densifier l'activité économique en basse saison dans le quartier de Rive.

La cantine de Rive est également très utilisée en été pour l'organisation de manifestations. Son acquisition permettra à la Ville de Nyon de réaliser des économies significatives sur les frais de location.

Enfin, le fonctionnement proposé permettra au Service des sports, manifestations et maintenance de générer de nouveaux revenus, auparavant réservés à l'exploitant, sans augmenter ses charges.

4.2 Dimension sociale

Offrant un accès facilité aux sports de glace, la patinoire de Nyon est un espace de rencontre et de pratique sportive où un large public se rend volontiers en hiver. Elle permet de découvrir et pratiquer les sports de glace, de partager des moments conviviaux en famille ou entre collègues et ami-e-s. Durant les périodes de vacances scolaires ou en week-end, la patinoire offre un

espace couvert en plein air incitant au mouvement et à la pratique d'activités sportives bénéfiques pour la santé physique et mentale. Cela peut être particulièrement important en hiver, lorsque les options pour les activités extérieures sont plus limitées.

L'occupation et l'animation de la patinoire en particulier par le HC Nyon implique de nombreux bénévoles, encourageant ainsi l'engagement civique et participe au développement d'un tissu associatif fort à Nyon.

A l'instar de la piscine de Colovray en été, la patinoire de Rive joue donc un rôle important dans la cohésion sociale en plein hiver en proposant un espace gratuit, accessible et inclusif où les Nyonnaises et les Nyonnais peuvent se rassembler, interagir et créer des souvenirs partagés, renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté.

4.3 Dimension environnementale

Les chiffres de fréquentation des patinoires relèvent un énorme engouement pour les sports de glace. La patinoire de Nyon fournit une infrastructure de proximité pour la pratique du patin et du hockey, permettant ainsi aux amateur-riche-s de ces sports, y compris le HC Nyon, d'éviter d'importants déplacements vers d'autres patinoires du canton.

5. Conclusion

Le succès de la patinoire n'est plus à démontrer. Au-delà d'un lieu de sport, c'est un lieu de cohésion sociale, convivial et attrayant, qui dynamise les rives du lac pendant la saison hivernale. Il semble donc important de pouvoir poursuivre son activité sans discontinuité malgré l'arrêt des activités d'exploitation de Patinoire.ch.

L'acquisition de ce matériel permettra au Service des sports, manifestations et maintenance de reprendre l'exploitation globale de la patinoire dès l'automne 2024 tout en gardant une enveloppe budgétaire stable, ce qui ne pourra pas être assuré si l'ensemble des infrastructures devait être loué.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/149 concernant la reprise de l'exploitation globale par la Ville de Nyon de la Patinoire de Rive,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la reprise par la Ville de Nyon de l'exploitation globale de la patinoire temporaire de Rive ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.– TTC pour financer l'acquisition de la tente de Rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9443.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. de prendre acte que le budget de fonctionnement ne sera globalement pas impacté par la reprise de l'exploitation de la patinoire, mais que diverses nouvelles imputations comptables seront mises en place dès l'exercice 2024, à travers la création d'un nouveau chapitre budgétaire spécifique à la gestion des infrastructures sportives temporaires.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire rempl. :

Daniel Rossellat

Marianne Savary

Annexes

- Fiche d'investissement
- Plan de la patinoire

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/149

Patinoire de Rive

Date: Nyon le

23.05.2024

Demande d'un crédit de CHF 125'000.- TTC pour l'achat de la tente de rive, des infrastructures attenantes et du matériel d'exploitation de la patinoire

Situation des préavis au 23.05.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des préavis votés par le Conseil communal	5 252 306	30 968 925	35 018 470	25 990 523	117 116 143	5 360 000

Situation des emprunts au 23.05.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	13 228 000	-572 000	-8 000 000
Emprunts fin période/date du jour	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000	289 584 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 680 100
Caution demandée	0
Disponible	20 319 900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Descriptif/Libellé							
Achat matériel et infrastructure	125 000	125 000	0	0	0	0	125 000
Total de l'investissement	125 000	125 000	0	0	0	0	125 000

Estimation amortissement	
Durée ans	Montant Amortiss./an
10	12 500
Total	12 500

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	125 000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Coût total d'exploitation		38	14 917	14 917	14 917	14 917	59 706
Intérêts en %	2,00%	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Entretien		-2 462	-83	-83	-83	-83	-2 794
Amortissements		0	12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		15 300	30 600	30 600	30 600	30 600	137 700
Recettes		15 300	30 600	30 600	30 600	30 600	137 700
Coûts nets d'exploitation		-15 262	-15 683	-15 683	-15 683	-15 683	-77 994

PATINOIRE DE NYON SAISON 2022-2023

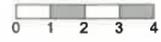
Implantation
(variante avec douches)

07.09.2022 / RH

Ech. 1/200

PATINOIRE DE NYON_2022-2023.dwg

Légende:



- Regard
- Bâtiment
- Containe
- ▨ Plancher
- CB Container Bureau
- WC Container WC/Douches
- CM Container Matériel

